

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 23 Septembre 2025 s'est réuni le 30 septembre 2025 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 La Paterie 63480 Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

### **Sont présents :**

Rodolphe MOREAU, Jean-Luc CHAMBADE représentant la commune de BERTIGNAT.  
Patrice DOUARRE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.  
Frédéric BATISSE, Nicolas GUILHOT (suppléant) représentant la commune de VERTOLAYE.  
Gilles PLANAT (suppléant) représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BOURLHONNE  
Simon GEILER, représentant la commune de GRANDVAL.  
Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (Suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

*Absents excusés :* Philippe COSTE, Julien CAISSO, Pascal TARRIT, Jean-Luc SEYCHAL.

*Secrétaire de séance : M. Jean-Claude ROLLIER.*

### **1 – Approbation du PV du conseil syndical du 06/05/2025 (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **2- Approbation du règlement intérieur hygiène et sécurité suite à l'avis du FSSSCT [2025\_10]**

*(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)*

Suite à l'avis favorable de la commission du F3SCT en date du 06/05/2025 avec quelques réserves des représentants du personnel, le Président propose de modifier le règlement en prenant compte des remarques de la commission. Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur hygiène et sécurité au travail du S.I.A.E.P. du Fossat et autorise le Président à signer le règlement.

### **3- Projet de participation financière de l'employeur pour une mutuelle santé labellisée**

*(Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)*

Le président présente un projet de délibération pour la participation financière du syndicat pour tous les agents qui ont une mutuelle santé labellisée, il rappelle aux élus l'obligation à compter au 01/01/2026 d'une participation financière obligatoire d'un minimum de 15€ par agent et par mois si l'agent a souscrit une mutuelle santé labellisée. Ce projet est à envoyer pour la prochaine commission du F3SCT pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve le projet de délibération.

### **4- Programme travaux AEP 2026 -Avant-Projet – 3<sup>ème</sup> tranche sur la commune de Valcivières – partie basse du bourg [2025\_11] (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Président rappelle aux élus que ces travaux ont été décalés d'une année car les travaux de captages de Betonasse 1 et 2 sur la commune de Vertolaye étaient prioritaires.

Le montant des travaux s'élève à 74 000€ HT avec la maîtrise d'œuvre et les frais de publication inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve l'avant-projet et autorise le Président à solliciter les demandes de subventions auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

### **5- Approbation du RPQS 2024 [2025\_12] (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Président présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'année 2024.

Ce rapport sera envoyé à chaque commune adhérente pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le RPQS 2024.

### **6– Informations et questions diverses**

#### **- Point sur les travaux des captages de Betonasse 1 et 2 sur la commune de Vertolaye :**

Le Président informe les élus que les travaux de construction du captage 1 ont débutés le 01 septembre.

Des photos sur l'avancement des travaux sont disponibles sur le site internet du syndicat.

- **Ajustement tarifaire du contrat d'assurance contre les risques statutaires pour 2026 :**

Le syndicat adhère actuellement au contrat groupe 2023-2026 contre les risques statutaires porté par le Centre de Gestion. Après 2 ans sans revalorisation des taux de cotisation hors cadre réglementaire, au regard des indicateurs d'absentéisme de l'année 2024, il apparaît un déséquilibre financier du contrat sur la partie CNRACL, l'assureur et le courtier nous informent d'une révision tarifaire du contrat de 15% au 01/01/2026.

- **Demande de devis pour alarme ou vidéosurveillance du local et bureau du syndicat :**

Le Président informe les élus que le local technique de la mairie de Marat a été cambriolé récemment et en contactant l'assureur lui a recommandé une entreprise partenaire pour établir un devis pour une alarme.

Le syndicat a le même assureur donc la secrétaire prendra aussi contact avec l'entreprise pour un devis et pourquoi pas mutualiser les coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Le Président  
**SIAEP du Fossat**  
28 lieu-dit La Paterie  
63480 MARAT  
Tél. 04.73.95.26.34  
Siret : 256 300 971 00023

Patrice DOUARRE

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude ROLLIER

